

Billet : pas mûrs...

Autor(en): **Lempen, Silvia**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **70 (1982)**

Heft [10]

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-276596>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Enlèvements d'enfants : rapt ou affaires d'honneur ?

Ces derniers mois, divers cas d'enlèvements d'enfants à celui de leurs parents qui en a la garde, ont rendu l'opinion publique consciente d'un problème, toujours dramatique, qui va s'aggravant.

Le nombre des cas de rapt d'enfants tend à augmenter et, sauf de très rares exceptions, ce sont des mères qu'ils touchent, puisque c'est très généralement aux mères que sont confiés les enfants, alors que le père n'a qu'un droit de visite. Lorsqu'un enlèvement se produit, c'est habituellement à l'occasion d'une visite au père. La police est beaucoup moins pressée d'intervenir pour retrouver l'enfant que lorsqu'il s'agit d'un vol d'auto. Des mères se sont fait répondre par la police : « C'est une affaire civile, elle ne nous concerne pas » ou « S'il n'y a pas de plainte déposée, nous ne pouvons pas agir », ou même « Vous n'êtes qu'une hystérique ! ». Et certaines autorités judiciaires seraient prêtes à traiter ces rapt d'enfants d'une façon bénigne, comme des « affaires d'honneur ».

Se sentant livrées à elles-mêmes, des femmes ont recouru au moyen de la grève de la faim (Irène Salah à Bienne, Maria-Teresa La Ragione à Genève). D'autres ont recouru aux « services » d'indicateurs pour retrouver la piste de leur enfant et l'enlever à leur tour, mais elles ont souvent été la proie d'aigrefins. D'autres finalement ont cru à l'efficacité de l'entraide féminine. Elles ont fondé à Bienne le Mouvement suisse contre l'enlèvement d'enfants (case

postale 965, 2501 Bienne). Le but du MS-CEE est, outre l'aide morale et pratique aux parents en détresse, d'informer le public et les autorités administratives et judiciaires, et d'aider celles-ci de leur expérience.

Chantage, honneur... peu d'amour

On estime qu'il y a environ 2 000 cas d'enlèvements d'enfants en France chaque année. Quelque 1 500 en Allemagne. On n'a pas de chiffres pour la Suisse, mais une



vingtaine de cas ont été jugés en 1981. Et il y a déjà 94 dossiers sur le bureau de Monique Werro, l'animatrice du MSCEE.

Il y a une grande similitude entre tous ces dossiers. Dans tous les cas sauf un, c'est le père qui a enlevé l'enfant au mépris des règles du droit de visite ; la plupart du temps, il l'a rapidement emmené à l'étranger, disparaissant même souvent avec lui là où il espère être hors d'atteinte de la justice.

Les motifs, autant qu'on peut en juger : le désir de s'assurer un atout pour faire chanter la mère, avec qui on espère reprendre la vie commune. La conviction, traditionnelle, que l'enfant appartient à la famille du père. Un sentiment d'honneur blessé ou une soif de vengeance. Fort peu, un véritable amour pour l'enfant.

« Ne devrait-on pas mettre les juges sous tutelle ? »

On ne le sait que trop : l'attribution des enfants et le droit de visite ont toujours été les points les plus discutés dans les procès en divorce. Un exemple : dans le canton de Zurich, des décisions judiciaires successives ont fait passer cinq fois le droit de garde

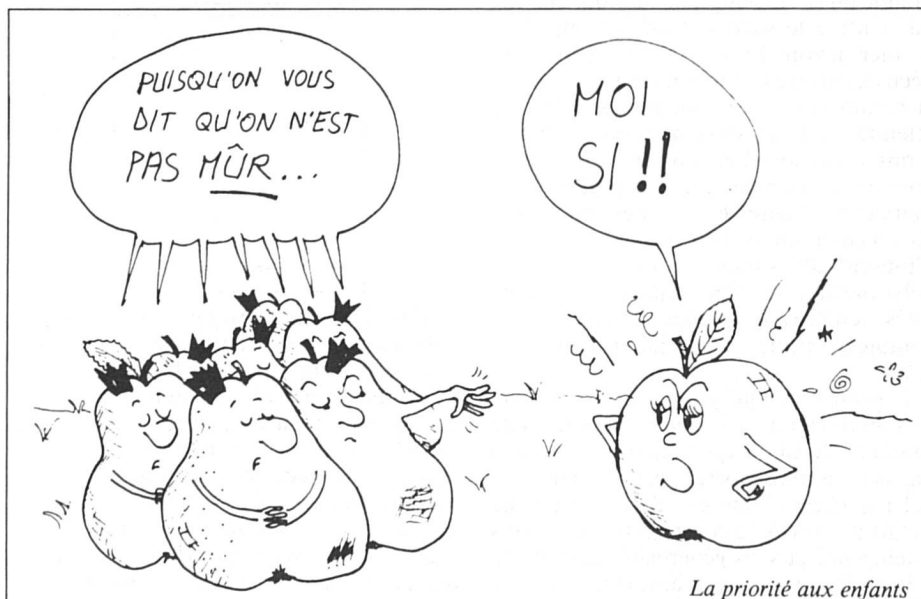
(Suite page suivante)

billet

Pas mûrs...

Une femme au Conseil fédéral ? « C'est trop tôt, notre Parlement ne serait pas d'accord. Il n'est pas mûr pour une femme » a répondu M. Fritz Honegger, interrogé sur sa succession et sur celle de M. Hürlimann devant le Cercle lausannois de la Presse (Tribune de Lausanne, 31 août 1982). A l'heure où nous mettons sous presse, le processus de « mûrissement accéléré » — qui déciderait les partis concernés à présenter des candidates — semble déjà bien compromis...

Mais personne ne s'en plaindra, à une époque de l'année où la maturité des raisins occupe plus les esprits que la maturité des députés. Il n'existe en effet aucune association-des-consommateurs-de-poli-



La priorité aux enfants

tique pour exiger des élus plus mûrs sur les bancs du Parlement.

Quant aux femmes, habituées à tâter d'une main experte fruits et légumes sur l'étal du primeur, on ne s'étonnera plus du

découragement qui pousse une majorité d'entre elles à désertier le marché politique pour se pencher sur le contenu, plus aisément vérifiable, de leur cabas.

Silvia Lempen